



MUSIQUE

Henri Ossebi : « la rumba est devenue un produit transversal »

Après l'inscription de la rumba sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, l'ambassadeur délégué du Congo auprès de l'Unesco a salué les efforts déployés par les deux Congo pour parvenir à ce résultat.

Il a, par ailleurs, relevé que la rumba est devenue un produit transversal. « Cette forme d'expression musicale concerne

tout un pan de la sous-région du Bassin du Congo et constitue le socle de la plupart des musiques urbaines africaines. Bénéficiant de l'apport des musiciens et artistes de pays tels que l'Angola, le Cameroun, la Centrafrique ou le Zimbabwe, la rumba est devenue un produit transversal », a-t-il déclaré.

Page 13



Henri Ossebi

RÉGIES FINANCIÈRES

Les agents des impôts menacent d'aller en grève

Dans une déclaration délivrée le 13 décembre à l'endroit du ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public, la coordination du Collège des syndicats des impôts a accordé un délai d'une semaine à la tutelle pour trouver des solutions

idoines à leurs revendications. La plateforme syndicale des cadres et agents des impôts et des domaines réclame, notamment, le paiement de la prime de rendement pour les exercices 2013, 2014 et 2015 ; la rétrocession de trente mois

d'arriérés du produit des pénalités pour infraction aux lois et règlements de l'administration des impôts et l'aménagement des conditions de travail des cadres et agents. Elle fustige par ailleurs « le refus manifeste de dialogue par la tutelle ».

CENTRALE D'ACHAT DES MÉDICAMENTS

Nécessité de construire un dépôt au Nord Congo



Selon les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la santé, la construction d'un entrepôt de la Centrale

d'achat des médicaments et de produits essentiels va permettre de réduire les ruptures de stocks en produits de la santé de la

reproduction, dans les districts et formations sanitaires du nord Congo, éloignés de Brazzaville et Pointe-Noire...
Page 5

CAN 2022

Des clubs européens réticents à libérer leurs joueurs



Riyad Mahrez et les stars africaines évoluant en Europe pourraient être bloqués par leurs clubs le mois prochain ? (Ronny Hartman/AFP)

L'Association européenne des clubs (ECA) menace de ne pas libérer les joueurs internationaux pour la Coupe d'Afrique des nations en janvier-février au

Cameroun, s'inquiétant pour le protocole sanitaire de l'épreuve sur fond de pandémie de covid19.

Page 14

EDITORIAL

Maturité

Page 2

ÉDITORIAL

Maturité

L'Histoire, la grande Histoire, retiendra le fait que durement frappé par la crise économique et financière provoquée par la pandémie du coronavirus, le Congo, notre Congo, n'a pas baissé les bras. Qu'il a, bien au contraire, mobilisé ses forces, toutes ses forces, afin de résoudre les problèmes auxquels il se trouvait confronté comme tous les pays de par le vaste monde.

En témoignent les multiples actions menées depuis sa formation, il y a six mois, par le premier gouvernement du nouveau quinquennat présidentiel dont nous rendons compte chaque jour dans les colonnes de ce quotidien. Une activité, un dynamisme qui n'est pas sans rappeler ceux qui ont marqué la relève de notre nation au sortir des guerres civiles de la fin du siècle précédent.

Alors que s'achève l'année 2021, il n'est pas inutile de souligner que ces douze mois ont vu la nation congolaise resserrer ses rangs pour franchir les multiples obstacles dressés sur sa route, mener à bien, dans le calme et la sérénité, l'élection présidentielle, se doter d'un gouvernement tout à la fois jeune et dynamique, poursuivre sans désespérer la construction des grandes infrastructures dont dépend pour une large part son avenir collectif, affirmer sa présence sur la scène diplomatique africaine et mondiale, contribuer à la recherche de solutions pacifiques aux conflits qui menacent l'intégrité de plusieurs de ses voisins, jouer un rôle essentiel dans la protection de la nature dont dépend l'avenir de l'humanité.

De ce qui précède, ressort l'évidence que voici : loin de se disloquer sous les coups de butoir de la crise qui frappe le monde entier, la nation congolaise reste plus que jamais unie, décidée à poursuivre sa route sur la voie du développement. Et comme elle détient des ressources naturelles aussi vastes que diverses, elle a tous les atouts dans la main pour le faire. Une réalité, soit dite en passant, qui explique pourquoi les Grands de ce monde l'accompagnent dans sa marche en avant.

Faisons donc en sorte que l'année 2022 renforce la stabilité intérieure de notre pays et que, dans le contexte positif ainsi créé, les échéances électorales à venir confirment sa maturité politique. Nous avons tout à y gagner individuellement et collectivement.

Les Dépêches de Brazzaville

VIE ASSOCIATIVE

L'AAPC veut jouer sa partition

Quelques jours après sa mise en place, le nouveau bureau de l'Association des anciens parlementaires du Congo (AAPC) a échangé respectivement les 14 et 16 décembre à Brazzaville, avec les bureaux du Sénat et de l'Assemblée nationale.



Les membres du bureau de l'AAPC reçus à l'Assemblée nationale/Adiac

Conduite par son président, Abel Massengo, la délégation de l'AAPC est allée présenter à Pierre Ngolo et Isidore Mvouba les nouvelles instances dirigeantes de l'association et son programme d'activités. Il s'agit notamment des statuts de l'association créée en 2016 ainsi que son règlement intérieur. Une initiative positivement appréciée par les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale qui entendent la soutenir.

« Hier, nous étions au Sénat, aujourd'hui nous sommes à l'Assemblée nationale, ces deux institutions sont connectées à notre association. Donc, nous ne pouvons pas aujourd'hui travailler sans elles, nous sommes en complémentarité. Nous sommes venus leur expliquer les grands problèmes que connaissent les anciens parlementaires parce que nous ne pouvons pas accepter qu'un ancien parlementaire manque même le minimum », a expliqué le président de l'AAPC après avoir été reçu à l'Assemblée nationale. Il a précisé que les anciens parlementaires ont un grand rôle à jouer dans la vie politique, économie et sociale du pays. Selon lui, l'AAPC dispose en son sein de toutes les intelligences s'occupant, entre autres, de l'économie et de l'entrepreneuriat. « Aujourd'hui, on ne peut pas parler développe-

ment si le problème écologique n'existe pas posé. Les problèmes du Congo restent entiers, l'association apportera un plus pour que ces choses marchent », a conclu l'ancien député de Louomo, dans le Pool.

Les anciens parlementaires ont également porté à la connaissance des bureaux des deux chambres du Parlement quelques doléances, parmi lesquelles le manque de siège. « Nous avons dit au président de l'Assemblée nationale que nous sommes disponibles pour apporter notre contribution dans la construction du pays, comme nous l'avons fait lorsque nous étions encore en fonction de député ou de sénateur. Nous avons dit que ceux qui sont encore en fonction ne puissent pas oublier que cette association est commune, il faut qu'ils nous soutiennent dans notre démarche », a déclaré de son côté le 2e vice-président de l'AAPC, l'ancien député d'Abala, François Tsimba.

Encourageant cette délégation, le président du Sénat espère que les membres de l'AAPC tiendront l'engagement qu'ils ont pris afin que cette organisation soit fonctionnelle et puisse permettre aux anciens parlementaires d'entretenir la relation avec ceux qui sont encore en activité.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

PÊCHE

Un atelier organisé sur la gestion des connaissances

Les acteurs impliqués dans le Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentales (PD-PAC) ont pris part, le 16 décembre à Brazzaville, à un atelier d'apprentissage sur le partage des produits et leçons sur la gestion des savoirs dudit projet. L'objectif étant la présentation, la mise en valeur et la diffusion des connaissances en matière de bonnes pratiques et solutions innovantes.

Organisé dans le but d'échanger sur les différentes activités mises en œuvre par le projet, l'atelier visait, entre autres, à partager les principales conclusions et résultats issus du processus de capitalisation d'expériences menées dans le cadre de la gestion des savoirs du projet ; mettre en place un espace pour l'échange et l'inter-apprentissage autour des bonnes pratiques entre les champions locaux, les membres des groupements, les équipes techniques et enfin diffuser les meilleures pratiques, connaissances, approches et produits issus de l'implémentation du PD-PAC à travers la foire de savoirs.

L'activité s'est articulée autour de plusieurs sessions de partage de notions et d'apprentissage entre pairs à travers l'utilisation de multiples outils en vue de diffuser et mettre en valeur les acquis du projet. « Cet atelier est à la fois technique et stratégique. A travers ses résultats, il va nourrir les politiques de développement rural de par ses expériences



Les participants à l'atelier d'apprentissage du PD-PAC/Adiac

en termes de démarche, d'approche, d'analyse de l'environnement en vue de bâtir un futur meilleur. Intervenant au moment où le PD-PAC s'achève, ledit atelier est important car il permet de faire le point sur un ensemble de choses réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet », a déclaré Valentine Achancho, directeur pays et représentant des deux Congo au

Fonds international de développement agricole (Fida), Ouvrant les travaux, le conseiller à la Pêche au ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Dieudonné Kissekoua, s'est réjoui de la tenue de cet atelier. Les échanges sur la gestion des savoirs, a-t-il dit, aideront les différents acteurs à mieux appréhender les bonnes pratiques et solutions innovantes issues du projet.

« La gestion des savoirs constitue un maillon important et un enjeu majeur pour les projets et programmes de développement rural afin d'accroître l'efficacité des actions mises en œuvre et de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires sur le terrain », a-t-il indiqué. Et d'ajouter : « Les projets financés par le Fida génèrent des nouveaux savoirs et sont dépositaires de connaissances

utiles à la lutte contre la pauvreté et d'objectifs prioritaires du Fonds. Il est donc important que ces acquis soient capitalisés et partagés ».

Initié par le PD-PAC, projet financé par le Fonds international de développement agricole en partenariat avec le gouvernement congolais, cet atelier a connu la participation d'une cinquantaine d'acteurs.

Gloria Imelda Lossele

GESTION FORESTIÈRE

Des avancées réalisées dans les réserves naturelles du nord Congo

Le bilan de la première année d'activité du Projet paysage forestier nord-Congo (PPFNC), présenté le 10 décembre dernier, a noté des progrès en matière de lutte anti-braconnage, la conservation forestière et l'appui au développement local.

Le projet PPFNC augure de belles perspectives pour la conservation forestière dans la partie nord du pays couvrant les départements de la Sangha, de la Likouala et une partie de la Cuvette Ouest, pour une superficie de près de 9,5 millions d'hectares. D'après les experts, l'espace abrite les plus hautes densités d'éléphants de forêt, de gorilles et de chimpanzés d'Afrique centrale, une richesse inestimable pour la République du Congo.

Le comité de pilotage dudit projet a souligné le recul du braconnage au niveau des concessions forestières, grâce à un travail de collaboration entre son équipe de coordination et l'Agence congolaise pour la faune et les aires protégées. Le travail de terrain a aussi permis de réduire les pressions anthropiques sur les écosystèmes



Les membres du comité de pilotage/DR

forestiers en promouvant des activités génératrices de revenus alternatives. Les enquêtes ont révélé plusieurs chaînes de valeur pouvant être soutenues, notamment dans le domaine agricole, concernant la production de cacao et de manioc. Ces activités seront encadrées par des procédures, a

assuré le comité, pour permettre aux communautés locales et à la population autochtone d'exprimer leur consentement et leurs souhaits autant que leurs griefs. Pour cela, seront lancés des projets pilotes de développement local et de la filière manioc.

Lancé il y a tout juste un

an, le 10 décembre 2020, le PPFNC est prévu pour durer quatre ans et implique les acteurs locaux du secteur forestier et de la conservation (État, entreprises, ONG, société civile). Le paysage forestier intègre aussi bien des concessions d'exploitation forestière que des aires protégées, parmi lesquelles le Parc

national de Nouabalé-Ndoki, la réserve communautaire du Lac Télé et le Parc national d'Odzala-Kokoua.

Financé par l'Agence française de développement, dans le cadre du second contrat de désendettement et de développement, ce projet vise à apporter aux gestionnaires et usagers des aires protégées des outils en matière de gestion de la biodiversité, d'aménagement forestier durable et de valorisation des ressources naturelles, permettant d'envisager la gestion de l'écosystème dans une vision territoriale intégrée.

Le secteur forestier est indispensable, non seulement dans le combat contre le réchauffement climatique, mais aussi, au plan économique, contribuant à 6% du produit intérieur brut du Congo et 36% de ses recettes fiscales.

Fiacre Kombo

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LES POSTES DE CONSULTANT FINANCIER ; JURIDIQUE ET MANAGEMENT DES ORGANISATIONS.

Le Coordonnateur du Projet Auto-Entreprenariat (PAE) porte à la connaissance du public que 3 postes sont à pouvoir au siège du PAE dans le cadre des contrats à durée déterminée. Il s'agit de :

- 1- Consultant Financier ;
- 2- Consultant Juridique ;
- 3- Consultant en Management des Organisations.

Le présent appel à candidature s'adresse aux jeunes cadres congolais, âgés de cinquante (50) ans ou plus, jouissant de leurs droits civiques et étant de bonne moralité.

PROFIL DES CANDIDATS :

Les profils des candidats sont les suivants :

CONSULTANT FINANCIER :

Le candidat au poste de consultant financier doit :

- Être titulaire d'un diplôme d'études comptables et financières (DECF), d'une licence en finance, d'un master 2 en finances, ou d'un diplôme équivalent ;
- Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans un Organisme public et/ou privé - la production des différents textes de recrutement et/ou de nomination aux différents postes occupés serait un atout supplémentaire ;
- Avoir une parfaite connaissance des problèmes économiques, financiers, et comptables ;
- Avoir une maîtrise des textes organiques et financiers ainsi que les principaux outils comptables ;
- Justifier des capacités à travailler dans un milieu multiculturel, sous pression et sur la base d'une gestion axée sur les résultats ;
- N'avoir jamais été condamné.

La maîtrise des langues française et anglaise seraient un atout considérable

CONSULTANT JURIDIQUE :

Le candidat au poste de consultant juridique doit :

- Être titulaire d'une licence en droit des affaires, master 2 en droits des affaires, ou d'un diplôme équivalent ;
- Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans un Organisme public et/ou privé - la production des différents textes de recrutement et/ou de nomination aux différents postes occupés serait un atout supplémentaire ;
- Avoir une parfaite connaissance des problèmes juridiques ;
- Avoir une maîtrise des textes organique et juridique ;
- Justifier des capacités à travailler dans un milieu multiculturel, sous pression et sur la base d'une gestion axée sur les résultats ;
- N'avoir jamais été condamné.

La maîtrise des langues française et anglaise seraient un atout considérable.

CONSULTANT EN MANAGEMENT DES ORGANISATIONS :

Le candidat au poste de consultant en Management des Organisations doit :

- Être titulaire d'un diplôme d'études de gestion marketing, d'un master 2 en marketing ou d'un diplôme équivalent ;
- Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans un Organisme public et/ou privé - la production des différents textes de recrutement et/ou de nomination aux différents postes occupés serait un atout considérable ;
- Avoir une parfaite connaissance des analyses techniques dans l'élaboration de plans d'affaires et la réalisation d'outil de communication ;
- Justifier des capacités à travailler dans un milieu multiculturel, sous pression et sur la base d'une gestion axée sur les résultats ;

• N'avoir jamais été condamné.

La maîtrise des langues française et anglaise aussi que les connaissances avérées en pédagogie seraient des atouts considérables.

II - DE LA COMPOSITION DES DOSSIERS

Le dossier de candidature comportera les documents ci-après :

- Une lettre de motivation de recrutement adressée à la coordination du PAE ;
- Un curriculum vitae ;
- Copies certifiées des diplômes ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un extrait d'acte de naissance ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (3) mois.

III - DES MODALITES DE TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE A LA COORDINATION DU PROJET AUTO-ENTREPRENARIAT.

Les dossiers complets seront obligatoirement envoyés par courrier électronique à la Coordination (Format PDF), au plus tard le 30 Décembre 2021, à l'adresse suivante : projetauto.entreprenariat@gmail.com; fayolconsulting@gmail.com.

Les dossiers physiques « Recrutement PAE » sur l'enveloppe, devront parvenir au plus tard à la date sur indiquée à l'adresse suivante : 278 Avenue LENGA Placide, Bacongo, Brazzaville. (Quartier Ex Têlé)

Pour tout renseignement complémentaire, bien vouloir contacter la Coordination du PAE aux numéros suivants : 06 925 75 53 / 05 346 07 90 / 06 777 77 60.

La Coordination du Projet Auto-Entreprenariat



AVIS DE RECRUTEMENT N°08/ UC-REDISSE IV-SPM POUR LE RECRUTEMENT D'UN « SPÉCIALISTE EN SUIVI ET EVALUATION DE L'UC-REDISSE IV »



(Publication du 16 décembre 2021)

Le Gouvernement du Congo a obtenu de la Banque Mondiale, un financement de l'ordre de Quinze Millions (15 000 000) de dollars USD (crédit) pour la mise en œuvre de la phase IV du Projet Régional de Renforcement des systèmes de surveillance des maladies (REDISSE) en Afrique Centrale. La durée du projet est de cinq (5) ans et ses interventions doivent s'exécuter au cours de période allant de 2020 à 2024.

Le projet s'est fixé deux objectifs de développement, à savoir, (i) renforcer les capacités intersectorielles nationales et régionales en matière de surveillance collaborative des maladies et de préparation aux épidémies dans la région de la CEEAC et (ii) d'apporter une réponse immédiate et efficace aux crises ou situations d'urgence éligibles. Pour faciliter sa mise en œuvre, le projet REDISSE IV est structuré en quatre composantes comme suit :

Composante 1 : Renforcement des capacités de surveillance et de laboratoire pour une détection rapide des épidémies.

Composante 2 : Renforcement des capacités de planification et de gestion des urgences pour réagir rapidement aux épidémies.

Composante 3 : Développement des ressources humaines en santé publique.

Composante 4 : Renforcement des Capacités Institutionnelles, Gestion, Coordination et plaidoyer.

L'Association Internationale de Développement en sigle « IDA » a accordé également un prêt initial de dix millions quatre-cent mille Euros (10 400 000 équivalents à 11 310 000 USD) au Gouvernement de la République du Congo afin de l'accompagner dans ses efforts de relever les défis de santé publique. Ce prêt, qui couvre la période de 2020 à 2022, soit deux (02) ans est destiné à supporter les charges du projet de riposte d'urgence au COVID-19.

Vu l'importance capitale de contenir la propagation de la COVID-19 pour la santé et la reprise économique, la banque a accordé un financement additionnel (FA) équivalent à douze millions de Dollars us (12 000 000 USD), soit dix millions trois cent mille euros (10.300.000) à la République du Congo dans

le cadre du projet PRUC-19. Ce FA permettra un accès au vaccin qui soit abordable et équitable, ce qui jouera un rôle essentiel dans le renforcement du système de santé.

Le Gouvernement de la République du Congo prépare également avec l'appui financier et technique de l'Association Internationale de Développement (IDA) groupe de la Banque mondiale, le projet KOBIKISA. Le projet KOBIKISSA vise à aider le gouvernement du Congo à répondre aux besoins sanitaires immédiats de la population en améliorant l'accès aux services de santé essentiels, en particulier pour les pauvres. Le projet soutiendra la fourniture de services de santé maternelle et infantile de qualité en s'appuyant sur l'approche FBP (financement basé sur la performance) précédemment testée et intégrera des mesures spécifiques destinées à améliorer et à être contextualiser à la mise en œuvre de la politique de gratuité des soins pour en améliorer l'accès pour les pauvres.

Conformément au plan de travail 2021, le Gouvernement du Congo par le biais de l'unité de coordination du projet REDISSE IV à l'intention de recruter un spécialiste en suivi & Evaluation.

Sous la supervision du coordonnateur de l'UC REDISSE IV, le Spécialiste en Suivi-Evaluation est chargé de définir et mettre en œuvre le dispositif de suivi-évaluation des projets ci-dessus cités qui sont mis en œuvre par l'UC REDISSE IV. A cet effet, en collaboration avec les autres spécialistes des projets.

Le Spécialiste en suivi-évaluation assume entre autres les responsabilités suivantes :

- Elaborer le manuel de suivi-évaluation, veiller à sa mise à jour périodique et à son utilisation pour l'élaboration des plans de suivi-évaluation annuels, semestriels, trimestriels et mensuels y compris les cadres de résultats ;
- Veiller à l'élaboration des outils de suivi-évaluation y compris les formats de rapport périodique et de documentation de mise en œuvre des projets et veiller à leurs diffusions en interne et en externe ;
- Concevoir et superviser la gestion du système informatisé de collecte, contrôle, traitement, ana-

lyse, production et sauvegarde des données permettant d'apprécier les indicateurs de performance ;

• Faire le suivi de la mise en œuvre des évaluations, des études et enquêtes mises en œuvre par ou avec l'appui des Projets et veiller à leur partage ;

• Rédiger annuellement, semestriellement et trimestriellement des rapports d'activités.

• Profil du Candidat :

Le candidat doit justifier les qualifications suivantes :

• Être titulaire d'un diplôme de niveau minimum BAC + 3 en économie, statistiques, gestion, travaux publics, hydraulique ou équivalent ;

• Disposer d'une expérience professionnelle générale d'au moins cinq (5) ans dans le domaine du suivi-évaluation ;

• Disposer d'une expérience spécifique d'au moins trois (3) ans dans le suivi des activités des projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux est un atout ;

• Disposer d'une bonne expérience dans la conception, l'exécution et la conduite des enquêtes ;

• Avoir une bonne maîtrise du cycle des projets (formulation, supervision, auto-évaluation par les bénéficiaires, évaluation à mi-parcours, et final) ;

• Avoir une grande capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction des rapports ;

• Avoir des aptitudes confirmées de l'utilisation de l'outil informatique en général et des logiciels de suivi-évaluation en particulier ;

• Avoir une aptitude à travailler en équipe et sous pression ;

• Avoir une bonne connaissance de la langue française (écrit et parlé)

• Être capable de voyager aux besoins et avoir une connaissance de la pyramide sanitaire au Congo ;

• La connaissance des procédures de la banque mondiale est un atout ;

• Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

• Procédure et Méthode de Sélection

La procédure de sélection sera conduite conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale, édition juillet 2016. Le recrutement sera effectué par appel à candidature et comportera deux (2) phases :

• Une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l'analyse de leurs CV ;

• Une phase d'interview des candidats présélectionnés.

Le candidat retenu à l'issue de la phase d'interview sera invité à une séance de négociation de son contrat de travail.

• Composition du Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera constitué comme suit :

• Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Coordonnateur de l'UC-REDISSE IV ;

• Les copies des diplômes (les originaux seront demandés pendant les entretiens) ;

• Un curriculum vitae détaillé ;

• Les copies des attestations de travail du candidat dans le domaine couvert par le poste (Les originaux seront demandés pendant les entretiens).

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au siège de l'Unité de Coordination REDISSE IV au n° 01 rue Fourmero (Nouveaux Bâtiments de Bacongo) à Bacongo-Brazzaville de 09 heures à 16 heures (heure de Brazzaville).

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en Français et portés la mention « Candidature au poste de spécialiste en Suivi et Evaluation de l'UC-REDISSE IV » et déposés sous pli fermé à l'adresse ci-dessus ou par voie électronique (passationdesmarchesredisse@gmail.com) au plus tard le 04 janvier 2022 à 12 heures.

Fait à Brazzaville, le 15 décembre 2021

**Le Coordonnateur de l'UC-REDISSE IV,
Jean Pierre OKANDZE ELENGA./.**

SANTÉ DE LA REPRODUCTION

Le nord Congo manque un entrepôt de la Centrale d'achat des médicaments

LONG Actions communautaires pour la population, l'environnement et le développement (ACPED), en collaboration avec la Coalition pour le plaidoyer en santé de la reproduction au Congo (Copsarec), a plaidé, le 14 décembre, à Brazzaville pour la construction d'un entrepôt dans l'un des départements du nord Congo afin de réduire la durée et le coût de réapprovisionnement des formations sanitaires en produits de la santé de la reproduction.

La construction d'un entrepôt de la Centrale d'achat des médicaments et de produits essentiels permettra de réduire les ruptures de stocks des produits de la santé de la reproduction dans les districts et formations sanitaires du nord Congo, éloignés de Brazzaville et Pointe-Noire.

L'ACPED et les dix autres organisations de la société civile sollicitent l'indulgence des pouvoirs publics pour la mise à la disposition d'une enveloppe budgétaire au ministère de la Santé et de la Population, afin d'assurer l'acheminement des produits de la santé de la reproduction jusqu'au dernier kilomètre.

La plainte de ces organisations de la société civile fait suite à la publication d'une étude réalisée en 2020 par l'Association congolaise pour le bien-être familial. L'enquête révèle des défaillances sur la chaîne d'approvisionnement qui se traduit par : le manque de personnel formé en système de gestion et d'information logistique, les ruptures de stock des produits de la santé de la reproduction dans les districts et formations sanitaires du nord Congo, le manque de moyens roulants des formations sanitaires dans la partie septentrionale. « Nous tenons à valoriser et à améliorer le bien-être socio-sanitaire des



Laurd Divin Nkounkou, président de l'ONG ACPED et son collaborateur Adiac

femmes et des enfants vulnérables. Nous appuyons, au niveau communautaire, les actions des institutions publiques et des partenaires au

développement, dans le cadre de l'atteinte des Objectifs du développement durables 3, 4, 5 et 13. Nous voulons que soit construit un troisième en-

trepôt de la Centrale d'achat des médicaments et de produits essentiels dans la partie nord du Congo, à Oyo où Owando où encore Ouesso,

« Nous tenons à valoriser et à améliorer le bien-être socio-sanitaire des femmes et des enfants vulnérables. Nous appuyons, au niveau communautaire, les actions des institutions publiques et des partenaires au développement, dans le cadre de l'atteinte des Objectifs du développement durables 3, 4, 5 et 13. Nous voulons que soit construit un troisième entrepôt de la Centrale d'achat des médicaments et de produits essentiels dans la partie nord du Congo, à Oyo où Owando où encore Ouesso, afin de réduire la durée et le coût de réapprovisionnement des formations sanitaires en produits de la santé de la reproduction »

afin de réduire la durée et le coût de réapprovisionnement des formations sanitaires en produits de la santé de la reproduction », a indiqué Laurd Divin Nkounkou, président de l'ONG ACPED.

Il a relevé que les produits de la santé de la reproduction, dont les contraceptifs, permettent aux couples et familles d'espacer les naissances et aux jeunes de vivre leur sexualité sans les risques de contracter une grossesse et de ne pas compromettre leur avenir. Les produits de la santé de la reproduction sont de grande importance dans l'atteinte des objectifs 2030 de la santé de la reproduction, notamment la réduction de la mortalité maternelle, les grossesses précoces et indésirables ou encore le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles.

L'ONG ACPED et la Copsarec comptent créer un système de réseautage avec les journalistes locaux afin d'aller à la rencontre des autorités gouvernementales et législatives pour continuer à plaider en faveur des femmes et des enfants vulnérables. Signalons que la Copsarec est un regroupement d'une dizaine d'organisations de la société civile congolaise.

Fortuné Ibara

ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS

Des kits d'appui offerts aux femmes handicapées

Le bureau de l'Association nationale des aveugles et déficients visuels du Congo (ANADVC) et le Collectif Liloba ont remis, le 15 décembre, à Brazzaville les kits d'appui des activités génératrices de revenus aux jeunes filles et femmes handicapées, victimes de multiples formes de violences au quotidien, en partenariat avec le Fonds national des Nations unies pour la population (Fnuap).

Le don est composé de bidons d'huile, de cartons de poissons salés, de cartons de savons et détergents et bien d'autres. Il permettra aux bénéficiaires d'exercer des petits commerces afin de rompre avec la dépendance économique et leur donnera également la possibilité d'exercer des petits commerces afin de vivre leur autonomie au quotidien.

Au total, vingt femmes présentant toutes formes de handicap ont été les bénéficiaires. La donation s'inscrivait dans le cadre de la campagne des seize jours d'activités contre la violence fondée sur le genre, organisée

sur le thème « Oranger le monde : mettre fin maintenant à la violence à l'égard des femmes », organisée à l'occasion de célébration de la Journée internationale de la personne handicapée chaque 3 décembre par l'humanité. Au Congo, elle a été commémorée en différé pour des raisons de calendrier, a expliqué l'animatrice principale du Collectif Liloba, Gustavine Louzolo Massangha, dans son allocution.

Elle a indiqué que le geste part de l'approche d'assistance à l'approche d'autonomisation. La femme handicapée n'est pas une chose mais bien un être humain et un sujet de droit humain qui

n'a jamais voulu vivre dans cette situation. « L'autonomisation des femmes handicapées est indispensable à la réalisation des objectifs durables car derrière ces béquilles se cache une femme forte, derrière cette canne blanche une héroïne, derrière ce langage absent une grande interlocutrice, derrière ce teint blanchi par l'absence de la mélanine, une combattante déterminée et derrière ce manque de faculté mentale, un intellectualisme discret », a-t-elle déclaré, annonçant le projet de création d'une banque des femmes handicapées victimes de violence.

Le représentant du Fnuap au Congo, Bruno Bilombo a, pour sa part, assuré le collectif de l'appui de l'institution. Selon lui, les femmes de l'ANADVC se sont réunies en collectif afin de dénoncer la stigmatisation et toutes les formes de violences faites à l'égard de la femme handicapée. Grâce ce collectif, a-t-il poursuivi, un film documentaire qui témoigne leur vécu et les formes a été réalisé. Notons que la cérémonie de remise de ces Kits s'est déroulée en présence du représentant du coordonnateur résident des systèmes des Nations unies, Grégoire Pillier.

Lydie Gisèle Oko

OCTROI DES BOURSES ALLEMANDES AUX ÉTUDIANTS CONGOLAIS

L'Institut Goethe restitue l'évènement

Le 26 novembre dernier, s'est tenue à Brazzaville la cérémonie de remise de bourses à cinq étudiants congolais, lauréats du programme de formation des enseignants d'allemand au Cameroun. La cérémonie s'était déroulée sous les auspices du ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean-Luc Mouthou. L'Institut Goethe a restitué cet évènement à la presse, le 15 décembre.



Les lauréats posant avec le ministre / DR

Le test relatif au concours avait été organisé par un comité de sélection composé des représentants (un par structure) de l'ambassade d'Allemagne, de l'institut national de recherches et d'actions pédagogiques et de l'Institut Goethe. Dix candidats s'étaient présentés, respectant les critères ci-après : être détenteur d'un BAC A4 option allemand ; être passionné de la langue allemande et surtout manifester le désir de devenir enseignant de cette discipline.

Après avoir soumis les candidats aux différentes épreuves, cinq lauréats ont été retenus au cours d'une cérémonie en présence du ministre Jean-Luc Mouthou ; de la directrice du département Langues de l'Institut Goethe du Cameroun, Ilka Seltmann ; et du chargé d'Affaires à l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne en République du Congo, Jonas Wiesenecker. Il s'est agi des lauréats suivants : Gurvitch Jordy Bola ; Dazurd Negro Abed Massamba ; Don Brunel Aurcy Bouzycka ; Harmelin Ropha Prince Baleketa ; et Monik-François Mayela Tsounga. Prenant la parole, la directrice du département Langues de l'Institut Goethe du Cameroun, Ilka Seltmann, a fait une brève historique de ce nouveau projet. Elle a indiqué que le programme de formation des professeurs d'allemand est né du besoin de redynamiser les relations bilatérales entre l'Allemagne et la République du Congo dans le secteur éducatif. Il s'inscrit dans l'agenda des objectifs de l'ambassade d'Allemagne au Congo. Ce programme, datant de mars 2014 puis retardé dans sa réalisation par la pandémie à coronavirus, avait été remis sur pied afin de promouvoir l'apprentissage de l'allemand sur le sol congolais à travers la formation des nouveaux enseignants et de renforcer les compétences des enseignants déjà actifs, a-t-elle

expliqué.

Elle a précisé que cette cérémonie s'inscrit comme une étape, dans le processus de réalisation de ce programme. Car, cette dernière avait été précédée un mois plus tôt, précisément le 22 septembre, par la signature mémorable du protocole d'accord entre le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, représenté par le ministre Jean-Luc Mouthou; le Goethe Institut du Cameroun, représenté par Thekla Worch-Ambara et Ilka Seltmann; et l'ambassade d'Allemagne, représentée par Wolfgang Klapper et Jonas Wiesenecker. La signature du protocole d'accord, point de départ de ce projet, autorisait de ce fait l'organisation d'un test de sélection de cinq étudiants congolais, futurs bénéficiaires de cette bourse.

La seconde étape de ce programme consistait à soumettre les différents candidats à quatre types de tests en langue allemande. Le financement de cette bourse est essentiellement pris en charge par le ministère fédéral allemand des Affaires étrangères, a stipulé Ilka Seltmann, annonçant par la même occasion la prochaine étape de ce programme. En effet, la formation en ligne, suivie de celle en présentiel qui se tiendra successivement à l'Institut Goethe du Cameroun puis à l'École normale supérieure à Yaoundé, en terre camerounaise, sera la prochaine étape de ce projet. « Enseigner c'est bien qu'enseigner ; c'est un défi particulier d'accompagner les jeunes pendant un certain temps dans leurs vies », a indiqué Ilka Seltmann, attirant l'attention des lauréats sur la responsabilité qui leur incombe d'honorer cette profession qu'ils embrasseront et la chance qui leur a été donnée de voir leur vie prendre un nouveau tournant grâce à la bourse qui leur est attribuée.

Le chargé d'Affaires de l'ambassade de l'Allemagne a pour sa part manifesté sa joie de savoir que malgré les différentes difficultés survenues, ledit programme est pérennisé. Il les a exhortés à s'y mettre dans leurs études, mais surtout dans leur formation à caractère qualitatif. Jonas Wiesenecker a souligné également la nécessité pour les cinq lauréats de revenir au Congo au terme de leur formation. Car, l'avenir de l'allemand dépend en partie de leur réussite, mais surtout de leur conscience professionnelle et de leur devoir patriotique. Il est à noter que le Congo souffre d'un manque criard d'enseignants d'allemand qualifiés, ce qui empêche l'expansion de l'enseignement de cette discipline sur toute l'étendue du territoire national. C'est pourquoi, en dehors de la ville de Brazzaville à travers les lycées suivants : Savorgnan-de-Brazza, Révolution, Chaminade, Sébastien-Mafouta, Emery-Patrice-Lumumba, le CSNDR-international, l'Institut inspecteur Biyouidi, l'École Saint François d'Assise, l'École moderne Albert-Mouanga, l'enseignement de l'allemand est encore au stade embryonnaire.

Le ministre Jean-Luc Mouthou a ensuite remis les attestations de bourse aux différents lauréats. Ils ont aussi reçu le matériel nécessaire des représentants de l'Institut Goethe afin de leur permettre de suivre leur formation en ligne sans difficulté. Et le centre culturel Zola, à Mougali dans le 4e arrondissement de Brazzaville, leur sert de point de rencontre pour suivre cette formation, s'encourager et créer de liens nécessaires pour la réussite dans leur apprentissage. Ces derniers rejoindront le Cameroun d'ici au début du mois de mars afin de commencer leurs études en présentiel.

Bruno Okokana

COVID-19

Le point sur la pandémie dans le monde

Nouvelles mesures, nouveaux bilans et faits marquants : un point sur les dernières évolutions de la pandémie de Covid-19 dans le monde.

Omicron : la vaccination seule «ne suffira pas»

Une «action forte» est «urgente» face à la progression rapide du variant Omicron car «la vaccination seule ne suffira pas», a mis en garde mercredi le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

Il recommande notamment le retour au télétravail et une prudence accrue lors des célébrations et voyages de fin d'année. Il a de nouveau appelé à une «réintroduction rapide et à un renforcement» des mesures dites «non pharmaceutiques», terme qui recouvre les restrictions en général.

Omicron pourrait devenir dominant en Europe d'ici mi-janvier, a mis en garde mercredi la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, ajoutant qu'il y avait désormais assez de vaccins pour tous les Européens.

93 milliards de dollars pour financer les pays les plus pauvres
La Banque mondiale a annoncé mercredi que l'Association internationale de développement (IDA) s'était vue dotée d'un financement record de 93 milliards de dollars pour aider les pays à faible revenu à faire face à la crise du Covid et à stimuler la croissance économique.

Il s'agit, selon un communiqué de l'institution financière, de la plus grande «reconstitution de ressources» jamais accordée à l'IDA, qui accorde des prêts à 74 pays dont la plupart se trouvent en Afrique.

Premier cas d'Omicron au Maroc...

Le premier cas d'infection au variant Omicron du coronavirus a été détecté au Maroc, qui va refermer prochainement ses frontières partiellement rouvertes face à la propagation «fulgurante» du nouveau variant, selon les autorités marocaines. Les autorités ont décidé de mettre fin à partir du 23 décembre au dispositif mis en place pour permettre aux Marocains bloqués à l'étranger de regagner leur pays.

...et au Kenya

Le Kenya a détecté «au moins trois» premiers cas du variant Omicron du Covid-19 chez des voyageurs arrivés dans le pays, a annoncé mercredi le ministre de la Santé.

«Nous avons détecté le variant Omicron parmi des passagers dans les aéroports», a déclaré Mutahi Kagwe, en précisant que deux d'entre eux étaient Kényans et un Sud-Africain.

Afrique du Sud record de contaminations

L'Afrique du Sud a enregistré mercredi un nombre record de 26.976 infections au Covid-19 en 24 heures, quelques semaines après avoir annoncé la découverte du variant Omicron, qui a semé la panique dans le monde entier.

En Grande-Bretagne aussi

Confronté à une flambée des contaminations liée à Omicron, le Royaume-Uni a fait état mercredi de 78.610 cas positifs enregistrés en 24 heures, un record depuis le début de la pandémie.

Conditions d'entrée restreintes en Grèce et Italie

La Grèce a annoncé mercredi une restriction des conditions d'entrée sur son territoire pour «tous les voyageurs» à partir du 19 décembre, avec un test PCR négatif de 48 heures.

L'Italie a elle annoncé une restriction des conditions d'entrée sur son territoire pour les voyageurs en provenance de l'Union européenne à partir de jeudi, avec un test négatif obligatoire pour tous et une quarantaine de cinq jours pour les non vaccinés.

Plus de 5,3 millions de morts

La pandémie a fait au moins 5.320.431 morts dans le monde depuis fin 2019, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles, mercredi à 11H00 GMT.

Les Etats-Unis sont le pays le plus endeuillé avec 802.389 morts, devant le Brésil (617.271), l'Inde (476.135), le Mexique (296.984) et la Russie (292.891).

L'OMS estime, en prenant en compte la surmortalité directement et indirectement liée au Covid-19, que le bilan de la pandémie dans le monde pourrait être deux à trois fois plus élevé.

Camille Delourme avec AFP

COVID-19/VARIANT OMICRON

Le Maroc interdit tout vol aérien à partir du 23 décembre

Les autorités marocaines ont décidé d'interdire tous les vols à destination du royaume à partir du 23 décembre en raison de la propagation rapide du variant Omicron du coronavirus dans plusieurs pays.

La décision est indiquée dans une déclaration d'un comité interministériel parvenue au bureau de l'agence Tass, mercredi soir. Le document note que les autorités mettent fin à un mécanisme permettant aux ressortissants marocains bloqués à l'étranger de rentrer dans le royaume à partir du 23 décembre. «Compte tenu de la propagation fulgurante du variant Omicron au niveau planétaire et de son extension alarmante aux pays européens voisins du Maroc, les autorités ont décidé de mettre fin au mécanisme qui permet aux Marocains bloqués à l'étranger de regagner le territoire national», indique la commission.

Les autorités marocaines ont exhorté les citoyens souhaitant rentrer dans le royaume à prendre les dispositions nécessaires pour leur retour avant le 23 décembre.



«Les autorités marocaines préserveront l'intégrité physique et de la santé des Marocains au-dessus de toute autre considération»,

«Compte tenu de la propagation fulgurante du variant Omicron au niveau planétaire et de son extension alarmante aux pays européens voisins du Maroc, les autorités ont décidé de mettre fin au mécanisme qui permet aux Marocains bloqués à l'étranger de regagner le territoire national»

poursuit le communiqué.

Au début du mois, le gouvernement marocain a suspendu tous les vols passagers directs à destination et en provenance du royaume jusqu'au 31 décembre, au moins, «en raison de la propagation rapide du nouveau variant Omicron, notamment en Europe et en Afrique, afin de préserver les acquis de la lutte contre la pandémie et de protéger la santé des citoyens».

Dans le même temps, les autorités ont organisé des vols de sortie pour leurs ressortissants bloqués dans un certain nombre de pays, principalement en Europe. Toutefois, ils cesseront à partir du 23 décembre.

Auparavant, le gouvernement marocain a prolongé jusqu'au 31 décembre le régime d'urgence sanitaire imposé le 20 mars 2020 pour contrer la propagation du coronavirus.

Camille Delourme avec Tass

Nouvelles mesures au Rwanda après six premiers cas du variant Omicron

Le Rwanda, qui a détecté six premiers cas du variant Omicron, a annoncé de nouvelles restrictions contre le Covid-19, comme la fermeture des boîtes de nuit et l'extension de la quarantaine pour les voyageurs internationaux.

Les touristes seront désormais tenus de se mettre en quarantaine pendant trois jours, au lieu de 24 heures actuellement, a notamment annoncé le gouvernement, après avoir enregistré six cas de contamination au variant Omicron chez des voyageurs et leurs cas contacts. «Un test PCR sera effectué à l'arrivée et un test supplémentaire à ses frais le troisième jour et le septième jour à partir de la date d'arrivée», a déclaré le ministère de la Santé dans un commu-

niqué mardi soir. Le couvre-feu actuel de minuit à 04H00 est maintenu, tandis que les boîtes de nuit ont reçu l'ordre de fermer leurs portes à peine trois mois après leur réouverture.

Le variant Omicron, détecté pour la première fois en Afrique du Sud et signalé à l'OMS le 24 novembre, semble être plus contagieux et résistant aux vaccins, ce qui a conduit de nombreux gouvernements à durcir les restrictions pour freiner la transmission.

Depuis le début de la pandémie de coronavirus, le Rwanda a appliqué certaines des mesures de confinement les plus strictes du continent et mis en place un système rigoureux de tests et de traçage de cas contact. Le mois dernier, il a été le premier pays d'Afrique de l'Est à interdire les vols directs à destination et en provenance de neuf pays d'Afrique australe, où le variant Omicron a été initialement repéré.

Au total, le pays a enregistré 100.763 cas de Covid-19 et 1.344 décès, selon les chiffres officiels.

Le Rwanda a jusqu'à présent complètement vacciné 4,2 millions de personnes, soit environ 60% des Rwandais âgés de 18 ans et plus.

D'après AFP

Israël livrera un million de vaccins en Afrique

Le million de doses de vaccins contre le covid-19 de la société anglo-suédoise AstraZeneca sera livré les semaines prochaines aux pays africains, dans le cadre de la plateforme internationale Covax.



Préparation d'un vaccin contre le Covid-19 par un ambulancier israélien, le 22 février (Ahmad Gharabli, AFP)

L'annonce a été faite le 16 décembre par le service de presse du ministère des Affaires étrangères de l'État hébreu.

«Dans les prochaines semaines, Israël enverra un million de vaccins AstraZeneca contre le covid-19 aux pays africains par le biais de la plus grande opération d'approvisionnement et de distribution de vaccins Covax», a déclaré le communiqué. Le ministère israélien des Affaires étrangères a indiqué que «le don de vaccins qui seront livrés à près d'un quart des pays africains contribue-

ra à renforcer les liens entre Israël et ces pays».

«Israël se joint aux efforts internationaux visant à vacciner la population qui n'a pas aujourd'hui accès aux vaccins», a annoncé le service de presse, citant Yaïr Lapid, ministre israélien des Affaires étrangères. «Jusqu'à ce que les vaccins soient distribués dans le monde entier pour vaincre la pandémie, de nouveaux variants de covid-19 apparaîtront dans les régions à faible taux de vaccination», a-t-il ajouté.

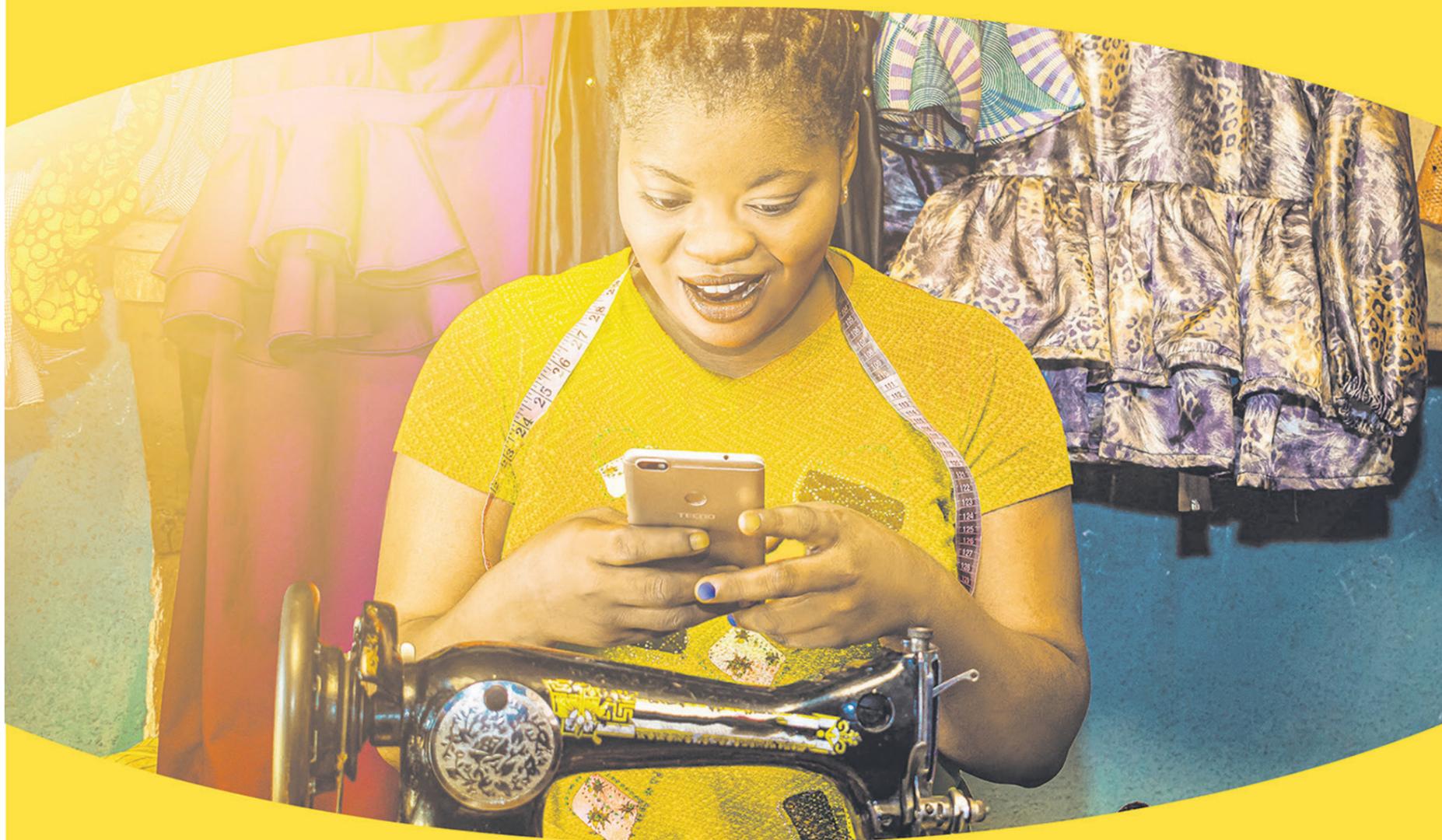
Par Tass

Depuis le début de la pandémie de coronavirus, le Rwanda a appliqué certaines des mesures de confinement les plus strictes du continent et mis en place un système rigoureux de tests et de traçage de cas contact. Le mois dernier, il a été le premier pays d'Afrique de l'Est à interdire les vols directs à destination et en provenance de neuf pays d'Afrique australe, où le variant Omicron a été initialement repéré.

MTN Business

Insufflez une nouvelle énergie à votre entreprise avec les Forfaits pro

Appelez gratuitement votre flotte mobile



- Temps illimité d'appel pendant 30 jours
- Flotte GFU allant jusqu'à 30 personnes
- Forfait de communication valable 30 jours
- Possibilités d'activation des forfaits

everywhere you go

📞 123 🌐 mtnbusiness.cg@mtn.com

📷 @mtnbusinesscg 🐦 @MtnbusinessCG

mtn.cg/Business



CRÉDIT Féti na Féti

Avec la BCH, profitez au maximum
de vos fêtes de fin d'année.

www.bch.cg



Faites vivre des fêtes magiques et inoubliables à vos proches grâce à la BCH.

Pour vous aider à bien préparer les fêtes de fin d'année,
la BCH vous propose une solution simple et adaptée à vos besoins.

Le crédit Féti na Féti est un crédit express accessible à tous
et ayant de nombreux avantages...

- Disponible en 48h seulement,
- Montant pouvant aller jusqu'à 5 000 000FCFA,
- Taux préférentiel 7% remboursable en 8 mois,
- Mise en place souple.

Conditions d'obtention :

Tout client de la Banque Congolaise de l'Habitat
ayant un revenu mensuel domicilié dans nos livres.

Avantages Complémentaires...

Même avec un crédit en cours, vous pouvez toujours bénéficier du crédit
Féti na Féti en fonction de votre capacité de remboursement.

Du 1^{er} Décembre 2021 au 31 Janvier 2022



JOURNÉE INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LES MIGRANTS

L'engagement associatif des diasporas pour la cause des migrants

À l'occasion de la Journée internationale des migrants, le Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (Forim) mobilise, en plus des quarante diasporas de son fichier, les acteurs institutionnels et de la société civile.

La Journée internationale des migrants se déroule chaque année le 18 décembre. Elle a pour objectif de dissiper les préjugés et de sensibiliser l'opinion à la contribution des migrations dans les domaines économique, culturel et social, au profit des pays d'origine et de destination.

Depuis 2010, le Forim célèbre cette journée. Celle-ci constitue, pour cette plateforme, un temps fort pour réaffirmer et promouvoir les droits des migrants, dissiper les préjugés et sensibiliser l'opinion publique à la contribution des migrations, dans le pays d'accueil et celui d'origine. Cette année, à l'occasion des 40 ans du décret 1981, le Forim met au cœur de la réflexion le droit d'association des personnes étrangères.

Samedi 18 décembre, de 9 h 30 à 18 h, à la Halle Pajol, 20 Esplanade Nathalie Sarraute, à Paris 18e arrondissement, au programme : conférences plénières, ateliers et une visite de l'exposition immersive "Nous d'ailleurs" organisée en partenariat avec e-graine.

À la suite de cette journée, les participants pourront participer à la soirée PRA/OSIM au cours de laquelle seront mises en lumière toutes les OSIM lauréates ayant des initiatives de co-développement, une occasion de les féliciter pour leur implication dans le tissu associatif ici et là-bas : remise de certificats lauréats, présentation des projets, retour sur la mission terrain au Madagascar et cocktail de remerciements.

En parallèle de ces festivités du 18 décembre, le Musée de l'histoire de l'immigration, à Vincennes près de Paris, de 14h à 18h, accueillera les acteurs de la société civile qui iront faire connaître et découvrir les actions en faveur d'un monde sans préjugés envers les migrations.

Marie Alfred Ngoma

SANCTIONS CONTRE LE GROUPE WAGNER

Les Etats-Unis apportent leur soutien à l'Union européenne

Les Etats-Unis se félicitent des sanctions de l'Union européenne (UE) à l'encontre de la Société privée militaire (SPM) russe Wagner et affiliés et appellent les autres partenaires à adopter des structures de sanctions.

Washington a salué « les mesures prises par l'Union européenne pour sanctionner le groupe Wagner, soutenu par la Russie, et ses affiliés », a indiqué dans un communiqué, le secrétaire d'État américain, Antony Blinken.

Il a ajouté : « Ces actions témoignent de notre engagement commun à répondre aux actes déstabilisateurs de cette organisation dans le cadre de multiples conflits régionaux, notamment en Ukraine, en Syrie, en Libye, en République centrafricaine et dans la région du Sahel ».

Les États-Unis ont félicité l'UE « pour son engagement en faveur de la promotion du respect des droits de l'homme dans le monde, et de la défense de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine ». Ils ont indiqué, ainsi que l'UE et ses partenaires, qu'ils continueront de promouvoir leurs valeurs démocratiques communes, à l'aide des outils à leur disposition. Washington a appelé les autres partenaires internationaux « à adopter des structures de sanctions susceptibles de permettre de relever ces défis ».

Réunis à Bruxelles, les ministres des Affaires étrangères des vingt-sept Etats membres de l'UE ont validé des mesures restrictives (sanctions) à l'encontre du groupe Wagner. Pré-

sent en Afrique, Wagner est accusé de violations des droits de l'homme, par exemple en Centrafrique. Les sanctions européennes consistent en une interdiction d'entrée dans l'UE (pour les individus), un gel des avoirs détenus dans l'UE, ainsi qu'une interdiction de financements depuis l'UE.

La formation des Faca temporairement suspendue

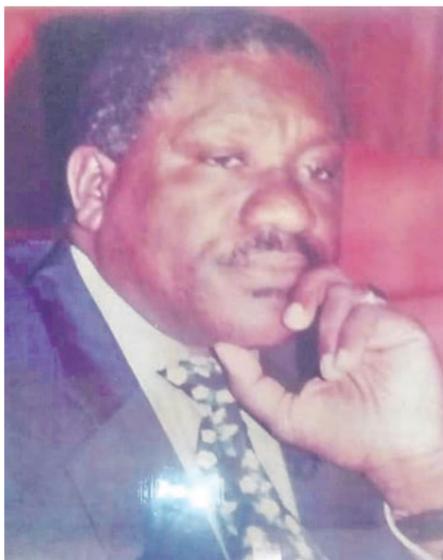
Par ailleurs, l'UE a suspendu la formation des soldats centrafricains. Cette suspension temporaire des activités de formation et d'entraînement aurait été motivée du fait de l'action du groupe Wagner au côté des Forces armées centrafricaines (Faca) et des exactions commises par des paramilitaires russes contre les civils centrafricains, selon Bruxelles. L'annonce a été faite par le commandant de la mission de formation de l'UE en Centrafrique (EUTM-RCA), le général Jacques de Montgros. Pour lever la sanction, EUTM-RCA a exigé des assurances que des unités de l'armée centrafricaine formées « ne seraient pas employées de façon directe ou indirecte par la société militaire Wagner. Le deuxième facteur, c'est l'assurance qu'une sélection robuste soit réalisée en amont du début de formation en coordination avec la Minusca. La troisième

condition, c'est l'assurance de la capacité du ministère de la Défense à faire en sorte que tout ceci soit cohérent », a exigé l'UE.

Par contre, le deuxième volet de la mission EUTM-RCA qui est celui du Conseil stratégique délivré au profit de l'état-major des armées en République centrafricaine (RCA) est maintenu. La décision prise par Bruxelles vise à éviter toute « collusion » entre la mission européenne et les personnels de la société de sécurité russe Wagner, a expliqué le général Jacques de Montgros, « très inquiet de la présence du groupe Wagner ici. Il est accusé par la communauté internationale (ONU, UE, ONG) ainsi que par la commission d'enquête spéciale centrafricaine, de violations du droit humanitaire international et des droits de l'homme ». Ajoutant : « L'Union européenne, particulièrement soucieuse du respect du droit humanitaire international, a décidé d'effectuer un changement d'orientation de la mission EUTM RCA ». Ainsi, le groupe Wagner est accusé d'avoir « recruté, formé et envoyé des agents militaires privés dans des zones de conflit du monde entier afin d'alimenter la violence ».

Noël Ndong

IN MEMORIAM



17 décembre 1998 -
17 décembre 2021
Il y a 23 ans que Jean Charles Vouama a été rappelé dans la maison de l'Éternel. Charles Immaculée Vouama, ses frères et soeurs, son épouse remercient tous ceux qui l'on connu d'avoir partagé leur espérance en celui qui nous rassemble au-delà de la mort. Vous avez prié et vous nous avez soutenus par des paroles et attentions reconfortantes. Puisse le Seigneur vous bénir.

NÉCROLOGIE

Les familles Etokabeka et Bouka ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances des districts de Mossaka et Tchikapika, le décès de leur frère, père, oncle et grand-père Joseph Etokabeka alias Matelot survenu le 7 décembre 2021 à Bokouélé. Programme des obsèques :
Jeudi 16 décembre :
Levée de corps à la morgue d'Oyo ;
Vendredi, 17 décembre :
inhumation au cimetière familial de Bokouélé.



REMERCIEMENTS

Le 2 décembre 2021, notre frère, père et fils Lucien Pierre Botata nous a quitté. Unissons nos prières pour lui confier à Dieu. Nos remerciements et reconnaissances à tous ceux qui nous ont assisté dans cette pénible épreuve. Pour la famille André David Botata.



UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



www.lesdepechesdebrazzaville.fr

NORD-KIVU

Fin de l'épidémie d'Ebola à Beni

Enfin, la population de Beni, dans la province du Nord-Kivu, peut paisiblement vaquer à ses occupations. La ville vient d'être déclarée, le 16 décembre, débarassée désormais de l'épidémie de la maladie à virus Ebola. Toutefois, la surveillance épidémiologique doit être maintenue pour éviter une probable vague de cette maladie grave et mortelle.

C'est cours au d'une visioconférence que le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, le Dr Jean-Jacques Mbungani, a déclaré la fin de la treizième épidémie de la maladie à virus Ebola dans la ville de Beni, au Nord-Kivu. «*En ce jeudi 16 décembre 2021, après quarante-deux jours de surveillance renforcée sans nouveau cas confirmé, et selon le protocole de l'OMS, je suis heureux de déclarer solennellement la fin de la treizième épidémie de la maladie à virus Ebola dans la province du Nord-Kivu, en République démocratique du Congo, qui aura duré deux mois et neuf jours*», a déclaré le ministre de la Santé.

Seule la zone de santé de Beni sur les dix-sept que compte l'antenne de Butembo, selon lui, a été affectée avec un total de trois aires de santé touchées sur dix-neuf. Un total de onze cas dont huit confirmés et trois probables a été notifié avec au total neuf décès, soit une létalité de 82 %. Sur les trois personnes sous traitement dans le Centre de traitement Ebola, un seul décès a été déploré, soit un taux

de guérison de 66,7%. Cette résurgence, a poursuivi le ministre, a eu des particularités, à savoir plus de 50% de personnes affectées étaient des enfants de moins de 5 ans mais aussi la détection tardive liée à la grève du personnel de santé.

Risque permanent

Le Dr Jean-Jacques Mbungani a insisté sur le risque élevé de résurgence des épidémies de la maladie à virus Ebola qui reste permanent. Cela, a-t-il dit, doit servir de signal pour que le système de surveillance épidémiologique soit renforcé en général et particulièrement autour des guéris, dont la province en compte plus d'un millier.

Toutefois, il a rassuré la population du Nord-Kivu qu'«*une équipe continuera de soutenir le transfert des compétences vers les prestataires locaux en vue de préserver les acquis de cette riposte. Ainsi, il leur est recommandé de continuer à maintenir les mécanismes d'alerte et de surveillance à base communautaire afin de rester vigilant pendant toute la période de l'après épidémie*



Le ministre de la Santé, le Dr Jean-Jacques Mbungani

de la maladie à virus Ebola» Le ministre a rappelé que le pays continue à faire face à la pandémie de la covid-19. Et pour vaincre ce fléau, la population est conviée à respecter scrupuleusement les gestes «*barrières* » et à se faire vacciner.

Pour rappel, la République démocratique du Congo a connu, depuis le 8 octobre 2021, sa treizième épidémie d'Ebola. L'actuelle épidémie a sévi pour la troisième fois dans la province du Nord-Kivu après la douzième et dixième qui ont respective-

ment duré près de trois mois et deux ans. La plus récente est celle survenue dans la Zone de santé de Biena soit cinq mois avant cette treizième épidémie, toutes survenues dans un contexte d'expansion de la pandémie de la covid-19.

Blandine Lusimana

SANTÉ

L'OMS et la RDC envisagent un nouveau programme de coopération

Le programme de coopération entre la République démocratique du Congo (RDC) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le quinquennat 2017-2021 étant arrivé à terme, le ministère de la Santé et l'agence onusienne viennent de lancer de nouvelles discussions pour le processus d'élaboration d'un nouveau programme pour la période allant de 2022 à 2026.

C'est par visioconférence que le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, le Dr Jean-Jacques Mbungani, a lancé, le 15 décembre, les travaux du dialogue politique pour l'élaboration de la stratégie de coopération entre l'OMS et la RDC pour la période 2022-2026.

Dans son allocution d'ouverture, il a fixé l'opinion sur la raison d'être de ce dialogue. «*Le programme de coopération entre la République démocratique du Congo et l'Organisation mondiale de la santé, pour la période 2017-2021, est arrivé à terme. Le processus d'élaboration d'un nouveau programme 2022-2026 est lancé en vue de faire avancer l'agenda de la Couverture santé universelle, pour laquelle le pays vient d'adopter, sous l'impulsion du président de la République, chef de l'Etat, M. Félix-Antoine Tshiseke-*



Les participants au dialogue entre le ministère de la Santé et l'OMS

di-Tshilombo, un plan stratégique pluriannuel pour que l'ensemble de la population de notre pays ait accès aux services et soins de santé de qualité et ce, sans que leurs coûts n'entraînent des difficultés financières dans le chef des bénéficiaires», a indiqué le ministre.

Jean-Jacques Mbungani Mbanda a aussi rappelé qu'en RDC, «*le droit à la santé est garan-*

ti à tous par l'article 47 de la Constitution. De ce fait, la Couverture santé universelle est le moyen par lequel le chef de l'Etat a manifesté son engagement à assurer la santé pour tous, l'accès aux services et soins de santé de qualité pour toutes les catégories de la population».

Il a, en outre, souligné que le gouvernement s'emploie à traduire la vision du chef de l'Etat,

sous-forme de politiques publiques avec des actions, mesures et stratégies concrètes destinées à atteindre les objectifs du Plan national stratégique pour le développement.

Des orientations précises

Le ministre de la Santé publique a donné aux participants à ce dialogue les orientations précises. «*Comme pour toute planification stratégique,*

deux grandes orientations sont données à ces travaux, à savoir examiner avec les différentes parties prenantes à l'action sanitaire les résultats obtenus par le programme de coopération 2017-2021, et identifier les priorités et valider de manière participative et consensuelle le cadre de résultats et d'impact pour la période 2022-2026».

Il a conclu son propos en exprimant sa confiance sur l'expertise et les capacités des acteurs choisis pour mener, dans un temps record, cet exercice. Il a attiré l'attention de tous sur la responsabilité de doter le pays d'un programme de coopération pertinent et cohérent pour matérialiser l'engagement du gouvernement d'avoir un Etat fort, prospère et solidaire, en marche vers son développement avec un système sanitaire qui sécurise sa population.

B.L.

RUMBA PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ

Un bonheur partagé par les deux Congo

Une joie indicible continue de faire vibrer les deux Congo comme l'a dit le Pr Yoka Lye, président de la commission mixte Brazzaville-Kinshasa pour la promotion de la musique commune à ces nations « siamoises » alors que le « Prince de la rumba, Le Karmapa, croit pour sa part que le moment est propice pour célébrer « l'année de rumba » ».

En première ligne dans la lutte acharnée pour inscrire la rumba au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco avec son allié indéfectible, Wallonie-Bruxelles, le Pr Yoka Lye Mudaba, de surcroît directeur général de l'Institut national des arts (INA), est encore au comble du bonheur au moment où il en parle au *Courrier de Kinshasa*. En effet, rencontré dans les heures qui ont suivi cette annonce solennelle attendue religieusement, c'est à peine s'il n'a pas explosé de joie. Tout sourire et heureux d'avoir mené la bataille jusqu'au bout, il nous a confié : « *L'inscription de la rumba congolaise sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité a été un combat passionnant de la part des experts des deux Congo* ».

Pour sa part, Brain Tshibanda, directeur adjoint du Centre Wallonie-Bruxelles et gestionnaire des dossiers culturels, nous a avoué être pris par « *l'émotion et une nouvelle joie de vivre* ». Surtout que, a-t-il tenu à préciser, c'est « *l'aboutissement d'une œuvre qui aura duré huit ans* ».

Bien a pris au Pr Yoka de rappeler : « *Il a fallu des arguments scientifiques solides et des pièces à conviction fiables pour convaincre l'Unesco à toutes les phases de la validation. C'est donc avec fierté que nous accueillons la bonne nouvelle* ». Néanmoins, le scientifique



Le Pr Yoka Lye à la présentation de la dernière anthologie de la rumba/Adiac

reste lucide et nous lance tout de suite : « Et maintenant tout commence ! ».

Brain Tshibanda lui fait écho, quitte à renchérir : « *C'est une première étape réussie qui doit immédiatement être suivie d'une deuxième phase qui nécessite un suivi permanent. Elle doit déboucher sur des industries culturelles viables en passant par la restructuration du secteur musical, la professionnalisation et la réglementation, etc. Presqu'une politique culturelle sectorielle avec des passerelles*

sur d'autres domaines en lien avec la musique ».

Ce qui, de l'avis du président de la commission susmentionnée, s'articule comme suit : « *Les politiques et les entrepreneurs devraient prendre le relais pour des politiques culturelles plus cohérentes et des stratégies de développement industriel plus efficaces* ». Et lorsque pour Brain Tshibanda, il est dès lors urgent de voir « *comment sauvegarder, pérenniser et promouvoir la rumba* », de son côté, Yoka Lye se réjouit déjà rien qu'à l'idée

de cette belle perspective qui devrait y concourir. « *Bien entendu, cette inscription va autrement attirer l'attention des entrepreneurs du monde entier afin de nous accompagner dans la professionnalisation des métiers de la musique* », reste-t-il convaincu.

Décréter une année de la rumba

Acteur de cette scène admirable de la rumba qui a la magie de ponctuer la vie sur les deux rives, Le Karmapa, alias le prince de la rumba, s'est dit, lui, transporté par « un

sentiment de bonheur et de joie parce que la rumba est un élément de notre culture ». De son point de vue de chanteur et parolier, « *qu'elle soit reconnue comme patrimoine immatériel de l'Unesco, c'est un bonheur pour les deux Congo* ». Tout naturellement, nous a-t-il dit, « Les artistes devraient en profiter car cela permet une nouvelle dynamique, c'est une valeur ajoutée pour notre musique ». Et, à l'instar des deux prédécesseurs mélomanes, il a renchéri : « *Je pense que par-delà les artistes, les politiques doivent également en profiter, mettre leur part pour contribuer encore plus largement à la promotion de la rumba* ».

Mais avant tout, réaffirme Le Karmapa, « *Les artistes doivent être contents de cette inscription. Moi, de mon côté, je le suis tout particulièrement, désormais partout où j'irai, je le brandirai. Je me présenterai avec fierté comme artiste ou musicien de la rumba parce que ma musique a été reconnue au niveau de l'humanité tout entière* ». Et, le chanteur n'en reste pas là, il formule un souhait qu'il appelle de tous ses vœux : « *Nous devrions en profiter pleinement en ce moment, réaliser un maximum de choses dans ce cadre. Même que, à mon avis, on devrait décréter une année de la rumba à partir de maintenant* ».

Nioni Masela

CONJONCTURE NATIONALE

Kinshasa dénonce un refus d'appliquer les « justes prix »

Le ministre de l'Économie nationale, Jean-Marie Kalumba, accuse directement les opérateurs économiques de chercher à « confisquer » le pouvoir d'achat de la population. Depuis la capitale namibienne où il séjourne pour des échanges avec ses homologues au sujet du quota de pêche congolais, il a confirmé le démarrage prochain des opérations de vente du premier lot. Par ailleurs, d'autres livraisons importantes arriveront sur le sol congolais d'ici au 31 décembre.

La République démocratique du Congo poursuit ses discussions avec la Namibie au sujet de son quota de pêche de plus de 27 000 tonnes de poissons chinchards, représentant des investissements de l'ordre de plusieurs millions de dollars américains. Jean-Marie Kalumba a fait savoir le démarrage prochain des opérations de vente du premier lot par les importateurs congolais. D'autres livraisons importantes sont



attendues avant le 31 décembre, annonce-t-il.

Qu'adviendra-t-il en cas d'expiration du quota de pêche ? A cette question, Jean-Marie Kalumba évoque la possibilité de pêcher l'année prochaine. Pour

l'heure, Kinshasa réaffirme sa détermination à pêcher tout le quota qui est estimé exactement à 27 300 tonnes. « *Nous avons déployé tous nos efforts mais le ministre de l'Économie nationale ne contrôle que les opérations qui rentrent dans ses attributions* », a-t-il fait savoir.

En clair, il est impossible de confirmer si le pays pourra effectivement utiliser tout son quota au courant de cette année. « De toutes les façons, la quantité qui sera pêchée d'ici au 31 décembre couvrira le besoin mensuel de consommation du pays », assure-t-il. S'appuyant sur des chiffres, il relève que le besoin mensuel du pays est de 12 000 tonnes.

Laurent Essolomwa

INTERVIEW

Henri Ossebi: « Ce n'est que justice que la rumba soit élevée au rang de légitimité culturelle à travers l'Unesco »

Les deux Congo viennent de démontrer que la rumba méritait une inscription sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, nécessitant une sauvegarde urgente suivant les critères exigés. Henri Ossebi, ambassadeur, délégué permanent de la Délégation permanente du Congo auprès de l'Unesco, parle de cette consécration. Interview.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Que constitue désormais pour vous la date du 14 décembre 2021, date du classement de la rumba congolaise au Patrimoine immatériel de l'humanité par l'Unesco ?

Henri Ossebi (H.O.) : C'est l'occasion de rendre hommage aux deux chefs d'État, celui de la République du Congo, Denis Sassou N'Guesso, et de la République démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi-Tshilombo. Leur volonté a permis l'heureux aboutissement du dossier de candidature solide et pertinent présenté dans le respect des procédures auprès d'une institution multilatérale du système des Nations unies par le Comité rumba du Congo, présidé au départ par feu Mfumu Fylla. Avec la contribution du Groupe Afrique auprès de l'Unesco, nous sommes plusieurs experts des deux Congo à avoir pu piloter conjointement ce projet culturel de grande envergure. Aujourd'hui, nous pouvons clamer haut et fort combien cette date symbolise désormais une reconnaissance internationale où la rumba congolaise, après avoir conquis ses lettres de noblesse sur le continent africain, emboîte le pas à sa « cousine » cubaine déjà inscrite à l'Unesco en 2016.

L.D.B. : Quels sont les critères déterminants ayant permis cette inscription ?

H.O. : Brazzaville et Kinshasa font partie du réseau des « villes créatives » de l'Unesco. Brazzaville, en particulier, est une ville de référence sur le plan musical, en tant que siège du Festival panafricain de musique en Afrique. Nous avons répondu aux cinq questions essentielles concernant la viabilité de la danse : la reconnaissance des communautés locales, l'intérêt des scientifiques



Photo de groupe autour de la directrice de l'Unesco, Audrey Azoulay

pour la rumba, de même que le degré d'implication des États candidats dans sa sauvegarde et sa promotion, spécialement avec des inventaires fiables comme « pièces à conviction ». L'Unesco considère également que le patrimoine immatériel est l'ensemble des créations anonymes surgies de l'âme populaire, dont il faut assurer la sauvegarde, en impliquant les communautés de base et en tenant compte de la dimension genre. Entre autres critères, la rumba est un des éléments d'identification des deux Congo à l'extérieur. Cette forme d'expression musicale concerne tout un pan de la sous-région du Bassin du Congo et constitue le socle de la plupart des musiques urbaines africaines. Bénéficiant de l'apport des musiciens et artistes de pays tels que l'Angola, le Cameroun, la Centrafrique ou le Zimbabwe, la rumba est devenue un produit transversal. Son empreinte est ancienne, avec des

musiciens emblématiques tels que Joseph Kabasele, Jean-Serge Essous, Nino Malapet, Franco Lwambo, Mujos, Pamela Mounka, José Missamou, Sam Mangwana.

L.D.B. Comment percevez-vous les attentes auprès de la population ?

H.O. : Elles sont assurément multiples et légitimes de la part des artistes, mélomanes, chercheurs et du grand public. La démonstration était déjà faite en termes de présence identitaire sur la scène musicale internationale et cette reconnaissance espérée arrive à point nommé. Il est néanmoins important de préciser que cette inscription n'octroie pas au pays bénéficiaire des ressources en tant que telles. Par contre, nous veillerons particulièrement à celles relatives à la sauvegarde de l'élément rumba, c'est-à-dire tout ce qui doit être fait au niveau des politiques publiques gouvernementales en matière culturelle

pour bien répertorier la rumba. La population vit au rythme de l'essor de la rumba, de son impact et de son influence qui ont traversé les limites géographiques du site où elle est née pour se répandre aujourd'hui dans toute l'Afrique. Elle influe dans l'afro-beat, le rap, le kizomba, la biguine, le zouk, le compas haïtien, le calypso, et dans beaucoup d'autres styles ou écritures musicales. Cela n'est donc que justice, plus de 70 ans après son émergence, et vu le chemin parcouru, que ce fait social, cette musique urbaine, soit élevée à un rang de visibilité et de légitimité culturelle à travers l'Unesco. Et donc, il importe de sauvegarder les origines et le patrimoine parce qu'elles sont partie intégrante de l'identité constitutive de la population présente des deux côtés du fleuve Congo.

L.D.B. : Comment comptez-vous la capitaliser ?

H.O. : Grâce à cette labellisation

professionnelle internationale, la rumba pourra permettre à l'Afrique d'avoir des effets collatéraux positifs, en termes de contribution à l'écotourisme et au produit intérieur brut, et en termes d'industries culturelles. Nous mènerons un travail d'universalisation du label pour traduire les partitions. À ce jour, la plupart des rumbas sont jouées sans partition, à l'oreille, alors que les talents artistiques sont légion dans les différents instruments : à corde, à vent, les percussions, etc. Beaucoup de choses changeront, comme pour la plupart des référentiels qui sont aujourd'hui répertoriés à l'Unesco. D'abord, la visibilité internationale. Ensuite, l'effort que les États doivent accomplir en complément pour renforcer, par des politiques publiques volontaristes et des investissements significatifs dans le secteur culturel, la sauvegarde de toutes ces expressions qui font partie de ce que l'on appelle la création populaire. Enfin, il s'agira, pour les deux Congo, d'assurer la perpétuation de cette tradition de la rumba à travers les écoles, dans l'éducation, la professionnalisation des corps de métiers, la détection, la formation et la promotion des talents, la protection intellectuelle des œuvres, la lutte contre la piraterie, etc. La rumba pourra, en outre, contribuer à la recherche à travers des colloques ou séminaires de formation qui permettront aux Congolais et à d'autres peuples de connaître véritablement ce patrimoine et à se l'approprier au point de devenir à ce titre partie intégrante du patrimoine de l'humanité, non pas seulement pour un moment festif et un défouloir, mais également, pour un vecteur de mobilisation des consciences populaires.

Propos recueillis par Marie Alfred Ngoma



Pour vos cadeaux de fin d'année et de Nouvel An, le Musée Galerie Bassin du Congo vous présente, du 3 décembre 2021 au 31 janvier 2022, une exposition vente de peinture et de sculpture des anciens et jeunes plasticiens du Bassin du Congo.

Lundi à vendredi de 9h à 17h et le samedi de 9h à 13h.

EXPOSITION VENTE



CAN 2022

Des clubs européens menacent de ne pas libérer leurs joueurs

L'Association européenne des clubs (ECA) menace de ne pas libérer les joueurs internationaux pour la Coupe d'Afrique des nations en janvier-février au Cameroun, s'inquiétant pour le protocole sanitaire de l'épreuve sur fond de pandémie de covid19.

«A notre connaissance, la Confédération africaine de football n'a pas encore rendu public un protocole médical et opérationnel adapté pour le tournoi de la CAN, en l'absence duquel les clubs ne seront pas en mesure de libérer leurs joueurs pour le tournoi», peut-on lire dans un courrier électronique adressé vendredi dernier à la Fédération internationale de football association (Fifa), et dont l'Agence France presse (AFP) se serait procurée mercredi.

Outre le protocole sanitaire du tournoi (9 janvier-6 février), l'ECA pointe surtout le risque d'une absence des internationaux plus longue que la période de mise à disposition prévue, en raison des «quarantaines et restrictions de déplacement» liées notamment à l'émergence du variant Omicron du coronavirus.

Selon les règles assouplies de libération des internationaux, confirmées à plusieurs reprises par la Fifa depuis août 2020, les clubs peuvent retenir leurs joueurs si «une quarantaine d'au moins cinq jours est obligatoire à compter de l'arrivée» sur le lieu «où est censé se disputer le match de l'équipe nationale» du joueur, ou sur le lieu du club de celui-ci à son retour. Le Conseil d'administration de l'ECA, début décembre, a réaffirmé que ces principes devaient être «strictement respectés», fait valoir le courrier obtenu par l'AFP et adressé à Mattias Grafström, secrétaire général adjoint de la Fifa en charge du football. «Dans le cas contraire, les joueurs ne doivent pas être libérés pour leur équipe nationale», juge l'ECA.

Rumeurs de report

Sollicitée par l'AFP, la Confédération africaine de football a d'abord renvoyé vers un communiqué publié mercredi matin où Véron Mosengo-Omba, son



Riyad Mahrez et les stars africaines évoluant en Europe pourraient être bloqués par leurs clubs le mois prochain ? (Ronny Hartman/AFP)

secrétaire général, exhorte le comité d'organisation camerounais à «travailler jour et nuit afin de s'assurer que tout soit en place pour le match d'ouverture du 9 janvier 2022».

«LECA n'est pas l'employeur des joueurs sélectionnés pour la CAN, n'a pas de rapport contractuel avec eux, donc ne peut pas interdire leur libération», a ajouté Véron Mosengo-Omba dans la soirée auprès de l'AFP.

Par ailleurs, il s'est étonné des exigences concernant le protocole sanitaire, soulignant que «l'Europe est plus touchée que l'Afrique» par l'ac-

tuelle vague de covid-19 et conserve pourtant «des stades pleins».

L'envoi de ce courrier de l'ECA à la Fifa intervient alors que s'accumulent les rumeurs autour d'une éventuelle annulation de la CAN, ou bien d'un nouveau report du tournoi, initialement programmé en 2021 mais repoussé d'un an en raison de la pandémie.

Interrogé par l'AFP, un haut dirigeant de la Fédération camerounaise de football a qualifié ces spéculations de «fake news».

Camille Delourme avec AFP

FOOTBALL

Arsenal retire le brassard à Aubameyang

L'attaquant gabonais, Pierre-Emerick Aubameyang, ne sera plus le capitaine de l'équipe anglaise d'Arsenal, après un problème disciplinaire, a annoncé, le 14 décembre, le club anglais.



«Après sa dernière infraction disciplinaire, la semaine dernière, Pierre-Emerick Aubameyang ne sera plus le capitaine de l'équipe et il ne sera pas retenu pour le match contre West Ham», expliquent les Gunners dans leur communiqué. «Nous attendons de tous nos joueurs, en particulier de notre capitaine, qu'ils suivent les règles et les usages sur lesquels nous nous sommes mis d'accord», ajoute encore le club, sans préciser qui devait porter le brassard mercredi soir.

Selon le magazine en ligne «The Athletic», Aubameyang était revenu en retard d'un passage en France, la semaine dernière, et la quarantaine de 48h imposée au retour pour lutter contre le covid lui avait fait rater l'entraînement.

En mars dernier, l'entraîneur d'Arsenal, Mikel Arteta, avait choisi de ne pas aligner le joueur pour un derby contre Tottenham, parce qu'il était arrivé en retard à une réunion d'avant-match.

Aubameyang avait hérité du brassard en 2019 quand il avait été retiré à Granit Xhaka après qu'il avait eu des gestes de colère à l'encontre des supporters qui le sifflaient, lors d'un remplacement contre Crystal Palace.

Aubameyang avait mené Arsenal à son dernier trophée en date, la Coupe d'Angleterre 2020, en inscrivant un doublé en demi-finale et en finale, mais depuis sa prolongation de contrat de trois ans, qui a fait de lui l'un des joueurs les mieux payés de la Premier League (21 M EUR par an), ses statistiques se sont effondrées.

Il n'avait marqué que dix buts en championnat la saison dernière, Arsenal terminant 8e, alors que cette saison, il en est à quatre buts et une passe décisive en quatorze apparitions.

Camille Delourme avec AFP

TAEKWONDO

Trois athlètes brazzavillois bénéficient d'une bourse de la ligue

Le président de la ligue départementale de taekwondo, Robinson Loussakou, et quelques membres du bureau ont officiellement remis trois bourses aux trois meilleurs taekwondoïnes de Brazzaville, dans leurs catégories respectives.

Les dirigeants du taekwondo de Brazzaville ont concrétisé, le 15 décembre, leur promesse faite lors du championnat départemental. En effet, Thierry Mabounda (sénior hommes), Rochelvie Katika (sénior dames) et Lidia Togo Medza (championne chez les juniors dames) sont les heureux gagnants de la bourse de la ligue.

Selon Robinson Loussakou, cette bourse financée sur fonds propres de la ligue est une manière d'encourager les pratiquants du taekwondo à donner le meilleur d'eux afin d'améliorer leur performance et relever le niveau de cet art martial.

« Nous nous retrouvons ici pour remettre les bourses promises



Les dirigeants de la ligue et les gagnants de la bourse/Adiac

aux quatre meilleurs athlètes du championnat départemental. Elles ont été mises en place dans le but de motiver les athlètes», a expliqué le président départemental de la ligue de taekwondo.

L'un des bénéficiaires de la première édition de la bourse de la ligue, Thierry Mabounda, a signifié que cela est le fruit d'une bonne et longue préparation. Il a invité ses partenaires à travailler davantage s'ils veulent le détrôner puisqu'il a aussi mis en jeu son titre de champion et mis les autres taekwondoïnes au défi.

« Je suis très heureux de recevoir cette bourse, je remercie beaucoup le bureau de la ligue pour

ce cadeau. Avant la compétition, je tenais vraiment à terminer au podium du championnat départemental car je m'étais préparé physiquement et mentalement. Je demande aux autres de travailler dur puisque j'aime les défis, alors s'ils veulent obtenir la prochaine bourse, ils doivent bien se préparer. Je ne laisserai pas ma place », a-t-il prévenu.

Notons qu'au départ, ils étaient quatre taekwondoïnes retenus pour recevoir la bourse mais le champion des juniors hommes a été disqualifié, juste après la compétition, à cause de ce que la commission technique avait qualifié de « tricherie ».

Rude Ngoma

MOTS MÊLÉS - N°28

E	N	G	I	E	T	I	M	R	E	T	A	L	B	
P	I	M	A	G	O	I	M	R	U	O	F	D	E	P
E	I	N	O	L	O	C	P	I	Q	U	E	I	T	A
U	N	O	L	L	I	R	G	E	I	S	N	P	S	T
G	O	D	N	F	N	I	M	T	T	N	O	T	U	T
O	I	R	P	R	S	Q	E	O	S	I	A	E	C	E
L	R	U	E	E	U	C	A	U	C	T	R	O	D	
I	G	O	N	L	C	E	U	N	O	C	H	E	L	A
B	A	B	A	O	T	T	P	T	M	A	H	S	E	R
E	L	L	I	N	E	H	C	E	N	V	M	E	V	D
L	O	L	S	R	O	M	A	N	T	E	L	N	R	X
L	A	B	E	I	L	L	E	N	G	A	I	A	A	U
U	U	L	E	L	Y	T	R	E	G	S	F	C	L	O
L	L	N	T	N	O	L	L	I	P	A	P	U	E	P
E	L	L	E	N	I	C	C	O	C	S	E	L	I	A

www.fortissimots.com

ABEILLE	DIPTERES	MANTE
AGRION	ELYTRE	MOUCHE
AILES	FOURMI	MOUSTIQUE
ANTENNE	FRELON	PAPILLON
BLATTE	GRILLON	PATTE
BOURDON	GUEPE	PIQUE
CAFARD	HANNETON	POUX
CHENILLE	IMAGO	PUCE
CIGALE	INSECTE	PUNAISE
COCCINELLE	LARVE	SAUTERELLE
COLONIE	LIBELLULE	TAON
CRIQUE	LOCUSTE	TEIGNE
DARD	LUCANE	TERMITE
	LUNE	VACCINS

MOTS CROISÉS 13X13 - N°28 - par Claude Leroux

HORIZONTALEMENT

I. Personnage principal d'un roman de chevalerie espagnol publié par Garcia Rodriguez de Montalvo en 1508. II. Ils sont toujours à la recherche de satisfactions purement matérielles. III. Il ne laisse rien passer. IV. Chez les anciens Grecs, privations des droits civils et politiques. Premier mot du nom d'un souverain ottoman qui fit de Bursa la capitale de son royaume. V. Affluent du Tibre. La fin de la CFDT. Une partie d'un duo que l'on retrouve dans un quatuor. VI. La maladie qu'elle provoque chez le cheval s'appelle la nagana. C'est dans cette ancienne ville de RDA que Karl Marx en 1841 obtint son doctorat en philosophie. VII. Grands cobes des roseaux. VIII. Personnage de ballet et défenseur des jouets contre les souris. IX. Avant-port d'Amsterdam. Pour un acteur jadis, le faire, c'était pousser l'émotion du public à l'extrême. Tissu de laine où le poil ne paraît pas. X. Pronom personnel. Ville d'Italie, province de Padoue. Unité de puissance. XI. Prénom féminin. Personnel en tête-à-tête. Il se boit tiède ou chaud. XII. On ne trouve pas plus simple. Suivant à la lettre ? XIII. Entraînement forcément la modification du relief du sol.

VERTICALEMENT

1. Elle a perdu son emploi dans le bâtiment en 1997 sans avoir été licenciée. 2. Située dans les Yvelines, elle est traversée par la Seine. 3. Aimantes...aimantées ? Affluent du Danube. 4. Une marque d'affection qui vous colle à la peau. Le crâne l'a dégagé. 5. Aujourd'hui je vais mais demain ce sera différent. Ce mot trou-ve sa signification en psychologie expérimentale. Possessif. 6. Dessinateur et humoriste français. Prénom masculin. 7. Poète norvégien auteur du Trompette du Nordland. Muries au soleil d'un mois d'été. 8. Diminutif d'un prénom masculin. Découpé en forme de doigt. Un peu petit. 9. Elle se trémousse. Personnage biblique. 10. Un autre personnage biblique. Arrivée et en fin d'année, en plus. Jeu d'origine africaine. 11. Etat des Etats-Unis. Fourrure de jeune agneau. 12. Ecrivain autrichien. Explorent du doigt. 13. Introuvable pour ceux qui ont perdu la boussole. La fin des haricots.

SOLUTION DES MOTS CROISÉS N°27 par Claude Leroux

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
I	A	L	A	I	N	F	O	U	R	N	I	E	R
II	B	O	U	C	H	E	A	B	O	U	C	H	E
III	B	U	T	T	A	I	S		B	A	H		F
IV	A	I	R	E		G	I	S	A	I	T		R
V	Y	S	E	R		N	E	E		T	Y	P	O
VI	E	P	S	I	L	O	N		R		O	U	I
VII	A	H		Q	A	N	S	U	H		L	A	D
VIII	U	I		U	N	S		P	O	T	O	S	I
IX	X	L		E	T		R	U		O	G		S
X	B	I	R	S	E		E		C	R	I	S	S
XI	O	P	A		R	A	B	A	I	S	S	E	E
XII	I	P	P	O	N		A	I		E	T	A	U
XIII	S	E	P	T	E	M	B	R	I	S	E	U	R

FLECHES SOLUTION - N°27 - © FORTISSIMOTS 2008

C	O	D	T	S	U	E						
D	A	N	S	E	U	S	E	P	A	V	E	S
R	U	P	O	U	R	P	R	E	D	O		
B	A	L	A	I	C	R	O	I	R	A	I	T
V	S	C	O	R	E	N	E	T	T	E		
P	A	N	T	A	N	I	E	T	R	E	R	
N	E	R	I	E	P	R	L	I	I			
R	E	V	E	G	R	I	M	P	E	U	R	S
E	I	R	E	M	I	N	I	M	I	U	M	
J	A	U	N	E	F	E	T	E	D	E		
R	T	N	T	N	E	U	T	R	E			
I	M	M	E	D	I	A	T	S	R	O	S	E
S	U	U	R	N	E	E	A	U	N			
E	T	A	P	E	A	S	S	U	M	E	N	T
R	L	O	R	B	W	U	E					
D	O	P	A	G	E	H	I	N	A	U	L	T
N	I	C	O	I	S	R	O	Y	A	L	E	
A	G	E	E	L	A	V	E	E	S	E	S	

SOLUTION DES MOTS MÊLÉS n°27
Le mot-mystère est : **RECYCLONS !**

FLÉCHÉS 12x15 - N°28 - © FORTISSIMOTS 2007

42,195 KM BATEAUX À VOILE	PERMISSIF AIMÉ DE JULIETTE	BOUDHISTE CAPITALE D'EUROPE	PRONOM RÉALISATEUR DE WESTERNS	AIMÉE DE TRISTAN OBSERVÉES	DÉRANGÉ
					CHAMPIGNON VÉNÉNEUX
AIMÉE DE CYRANO MONTAGNES D'ASIE			ENVELOPPE CHARNELLE		
			DROGUE		ÉTENDUE D'EAU
MORCEAU DE VERRE PRISE DE VUE			PLACE DE MARCHÉ BOVIN		
			SAISON EMBOURBA		MOT D'ENFANT FORME DE POUVOIR
EXPLOSIF	AIMÉE D'ADAM PESAIENT		VIPÈRE TAMIS		
		IGNORANCE LOUPS DE MER		VIEUX DO COMIQUE	COUETTES
AIMÉE D'ABRAHAM	AIMÉ D'HÉLOÏSE CHÉRISSAI			CONJONCTION FEMME DE LA BIBLE	
		PASSE À GRENOBLE			ÉQUERRE
AIGILLONS AIMÉE DE CLARK KENT			VALLÉE ITALIENNE GRAND COUTURIER		
		ONT CESSÉ DE GRANDIR COPAIN DE BARBIE			
NOTE DE MUSIQUE AIMÉ DE GUENÉVRE	CURIE	ARTICLE	INTERJECTION POSSESSIF		DANS LA GAMME
			PÉRIODE		
TRAJETS					

Grille N°5 - Solution

Grille N°6 - Moyen

RÈGLES DU JEU
Complétez la grille avec les nombres de 1 au dernier nombre de manière à former un chemin de nombres consécutifs. Le signe • indique que deux cases voisines contiennent des nombres consécutifs.

DRAME DU 4 MARS 2012

Le gouvernement rassure les victimes

Le collectif des victimes du drame du 4 mars 2012 à Mpila et le gouvernement se sont accordés, le 14 décembre, à Brazzaville, sur la manière dont sera réglée cette situation.

A l'issue de la réunion qui s'est déroulée à la Primature en présence de plusieurs membres du gouvernement, le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a annoncé le décaissement d'ici à la fin de l'année d'un milliard FCFA et six milliards en 2022. De quoi satisfaire les attentes des ayants-droit. « Nous avons dissipé les malentendus qu'il y avait entre les sinistrés et le gouvernement. Le Premier ministre nous a rassurés, tout en sachant que nous sommes dans une situation drastique, il a donné des instructions fermes pour qu'un milliard soit décaissé sous peu », s'est réjoui le président des Bâtis, Bruno Osseté.

En effet, pour la prise en charge de toutes les trois catégories des victimes du 4 mars (victimes corporelles, commerçants et maisons détruites), le gouvernement doit déverser plus de 250 milliards FCFA. Une somme difficile à mobiliser en cette période de crise où le Congo est en pleine négociation avec le Fonds monétaire international (FMI) pour la signature d'un nouvel accord



Bruno Osseté répondant aux questions de la presse/DR

de facilité élargie de crédit. D'où la nécessité de faire un appel de fonds international. « Etant donné que le pays est en discussion avec le FMI, il y a des dispositions à prendre. Il est interdit au pays de faire des dépenses hors budget. Il faut donc cher-

cher des moyens à l'international pour régler définitivement la situation du 4 mars », a poursuivi Bruno Osseté.

L'autre satisfaction des représentants des sinistrés vient de l'annonce de la réactivation de la commission chargée de la gestion

des victimes qui ne fonctionnait plus depuis la démission de son président, le ministre Alphonse Claude N'Silou. « Cette commission mise en place par décret ne fonctionnait pas. Mais, depuis hier, elle est devenue fonctionnelle. Ainsi, tous les pro-

blèmes du 4 mars seront vus au niveau de cette commission. Elle sera élargie aux députés des zones concernées ainsi qu'aux administrateurs-maires de Talangai et Ouenzé. Donc, si hier nous n'avions pas de répondant, aujourd'hui nous en avons trouvé », a-t-il conclu.

Un décret du Premier ministre élargira cette commission aux députés et maires qui se joindront aux onze ministres qui la composent à ce jour. Député de la deuxième circonscription électorale de Talangai, Jean-Claude Ibovi s'est félicité de l'élargissement de cette commission. Selon lui, le gouvernement a déjà versé 10 milliards FCFA aux commerçants sur les 13 attendus. C'est vrai que les victimes corporelles perçoivent assez régulièrement leurs indemnités mais le plus gros lot reste celui des personnes ayant perdu des maisons. « Le Bâti a 243 milliards 049 millions FCFA. L'Etat n'a payé que 700 millions FCFA, soit 0,0027%. Les victimes du bâtiment sont chiffrées à 12 941 et chacune à son montant », a-t-il expliqué.

Parfait Wilfried Douniama

AFRIQUE CENTRALE

Création de la plateforme des régulateurs de la communication



Les participants à la session inaugurale/DR

Réunis le 14 décembre à Kribi, au Cameroun, les présidents des instances de régulation de la communication de la sous-région ont décidé de se mettre en réseau. Ces participants, parmi lesquels le président du Conseil supérieur de la liberté de la communication du Congo-Brazzaville, Philippe Mvouo, ont affiché leur engagement en faveur de l'évolution culturelle et technologique. La nouvelle plateforme des régulateurs de l'audiovisuel et de la Communication des Etats de l'Afrique centrale va servir de cadre formel d'échanges d'idées et d'expériences. Elle contribuera à des réflexions sur les enjeux technologiques, culturels, sociologiques, politiques et économiques du secteur de la Communication sociale au niveau de la sous-région ; et améliorera les performances techniques et économiques de ses membres par le renforcement de leurs capacités.

Lors de la session inaugurale initiée par le président du Conseil national de la communication du Cameroun, Joseph Chebongkeng Kalabubsu, les participants ont approuvé les textes statutaires et le règlement intérieur de la plateforme, y compris ses organes dirigeants et le Secrétariat technique permanent.

Fiacre Kombo

ECONOMIE

La Chine, première puissance mondiale

La nouvelle est officielle. Elle a été annoncée dans un récent rapport de McKinsey & Co, rendu public par le média économique Bloomberg. Les Etats-Unis ont perdu le titre de pays le plus riche du monde au profit de la Chine.

La valeur économique de la Chine est passée de 7 000 milliards de dollars en 2000 à 120 000 milliards de dollars en 2020. Alors que dans le même temps, la valeur économique des Etats-Unis a grimpé à près de 90 000 milliards de dollars, échappant ainsi à la première place.

La course de la Chine vers le sommet du classement a contribué à près d'un tiers de l'augmentation totale de la richesse mondiale, passant de 156 000 milliards de dollars à 514 000 milliards de dollars au cours de la même période. Selon de nombreux spécialistes, l'essor économique de la Chine s'est accéléré après son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, l'association intergouvernementale chargée de réglementer le commerce entre les nations. Bien qu'il s'agisse d'une victoire considérable sur le plan économique pour la Chine, cette richesse ne profite pas à toute sa population.

Selon les experts qui se sont penchés sur le sujet, plus des deux tiers de la richesse nationale chinoise sont détenus par seulement 10 % des ménages les plus riches. Le même ratio est observé aux Etats-Unis, qui occupent désormais la deuxième place dans le classe-

ment mondial des richesses. Si la croissance économique apporte un rendement sain à Pékin, certains modèles d'augmentation de sa richesse nette peuvent rendre la nation vulnérable au risque d'effondrement. L'évolution de la Chine sera à surveiller dans les années à venir. Pour preuve, l'effondrement de l'économie américaine de 2008 a été déclenché par une crise de l'économie du logement. La hausse des prix de l'immobilier étant en partie responsable de l'ascension fulgurante de la Chine, il faudra rester vigilant pour déceler les signes d'un événement financier similaire. Après la Chine et les Etats-Unis, suivent le Japon (3e : 5103 milliards de dollars), l'Allemagne (4e : 4318 milliards de dollars) et la France au 5e rang avec un produit intérieur brut (PIB) de 2918 milliards de dollars, devant le Royaume-Uni (6e : 2856 milliards de dollars), et l'Inde (7e : 2834 milliards de dollars), l'Italie (8e : 2112 milliards de dollars), le Canada (9e : 1763 milliards de dollars), la Corée du Sud (10e : 1674 milliards de dollars), la Russie (11e : 1584 milliards de dollars) dans le classement des pays ayant le PIB le plus élevé dans le monde en 2021.

Noël Ndong